Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_58-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Référence
2025-058

Objet de la délibération
SUBVENTIONS 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	16	17

Date de la convocation
10 décembre 2025

Vote
A la majorité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme DUIGOU Anne-Marie, M. CASTOT Dominique, Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, M. Pascal L'HELGOUALCH, Mme LE FERREC Danielle, Mme LE FERREC Solenn, M. JAMET François, M. SKOCZ Daniel, Mme PONTREAU Marie, M. LE MOAL Nicolas, M. CAUDEN Stéphane, Mme Marion VEGER et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
Mme TERREE Marie-Christine a donné pouvoir à M. LANGLET Ronan, M. BOTHUAN Joël, et Mme LE DU Maryse.

Secrétaire de séance : Mme VEGER Marion
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : SUBVENTIONS 2025

En complément de la délibération n°2025-40 en date du 20/11/2025, Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

	2025
TAKATA YOGA	**150**
Ragondins – bons d'achat par piégeur	**50**

L'ensemble de ces subventions sera prélevé à l'article 65748 du budget.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_58-DE

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL